

Nous publions une dernière fois, sur l'invitation qui nous est adressée, l'avis concernant le transport, par la poste, des billets de banque et autres valeurs payables au porteur :

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES

AVIS AU PUBLIC

concernant le transport, par la poste, des billets de banque et autres valeurs payables au porteur.

1. LETTRES CHARGÉES.

§ 1<sup>er</sup>. Il est permis d'insérer des billets de banque, des bons, des coupons d'intérêts et de dividendes payables au porteur, sous la condition que ces lettres seront présentées à la formalité du chargement.

Il est également permis d'insérer dans les lettres chargées des titres et valeurs papiers de toute nature.

Il est expressément défendu d'insérer dans les lettres chargées de l'or, de l'argent, des bijoux et autres effets précieux.

En cas de perte d'une lettre chargée, l'administration est responsable d'une indemnité de 50 francs.

§ 2. Les lettres à charger doivent être présentées sous enveloppe scellée d'au moins deux cachets en cire portant sur les quatre plis de l'enveloppe; l'empreinte des cachets doit être uniforme et reproduire un signe particulier à l'expéditeur.

Le nombre des cachets exigibles peut être porté à cinq ou plus, suivant la dimension de l'enveloppe.

§ 3. Le port des lettres chargées circulant de bureau de poste à bureau de poste dans l'intérieur de la France, celui des lettres de même nature de la France pour la Corse et l'Algérie, et réciproquement, est soumis à une progression de poids différente de celle qui régit la taxe des lettres ordinaires. Elle a été fixée par la loi du 4 juin 1859, ainsi qu'il suit :

Jusqu'à 10 grammes, inclusivement, 20 centimes;

Au-dessus de 10 grammes jusqu'à 20 grammes, inclusivement, 40 centimes;

Au-dessus de 20 grammes jusqu'à 100 grammes, 80 centimes;

Au-dessus de 100 grammes, et pour chaque 100 grammes ou fraction de 100 grammes, 80 centimes en sus.

Toute lettre chargée doit, indépendamment du port ci-dessus indiqué, un droit fixe de 20 centimes pour le chargement.

§ 4. L'expéditeur d'une lettre chargée peut demander, au moment où il dépose cette lettre, qu'il lui soit donné avis de sa remise au destinataire; à cet effet, il paie, d'avance, pour l'affranchissement de l'avis, un droit de poste de 10 centimes, représentant le port d'une lettre de la ville pour la ville.

2. LETTRES CONTENANT DES VALEURS DÉCLARÉES.

§ 5. L'expéditeur qui veut s'assurer, en cas de perte, le remboursement des valeurs payables au porteur insérées dans une lettre, doit la faire charger, comme il est dit § 1<sup>er</sup> ci-dessus, et, en outre, faire la déclaration des valeurs que cette lettre contient.

La déclaration est portée à l'angle gauche supérieur du recto de l'enveloppe; elle énonce, en francs et centimes et en toutes lettres, le montant des valeurs insérées.

La déclaration ne doit pas excéder 2,000 fr.; mais le même expéditeur peut adresser, à la

fois, au même destinataire, plusieurs lettres portant une déclaration de valeurs.

La déclaration doit être écrite d'avance par l'expéditeur lui-même, sans rature ni surcharge, même approuvée, sous peine de refus d'admission.

§ 6. En cas de déclaration de valeurs insérées dans une lettre, il est perçu, indépendamment des droits ci-dessus fixés (§ 3), pour le port de la lettre et pour le chargement, un droit de 10 centimes par chaque 100 francs, ou fraction de 100 francs, sur le montant de la déclaration.

Si la lettre se perd, l'administration, sauf le cas de perte par force majeure, est intégralement responsable des valeurs déclarées, jusqu'à concurrence de 2,000 francs, maximum que la déclaration ne peut dépasser.

§ 7. Les lettres contenant des valeurs déclarées ne peuvent être déposées dans les bureaux de distribution de poste; mais elles peuvent y être adressées.

§ 8. Il n'est pas reçu de lettre contenant des valeurs déclarées à destination de l'étranger, ni des bureaux français à l'extérieur et aux armées; réciproquement, les bureaux français à l'extérieur et aux armées ne reçoivent pas le dépôt de lettres contenant des valeurs déclarées à destination de France, de Corse et d'Algérie, et n'en échantent pas entre eux; mais ces bureaux continuent à expédier et à recevoir des lettres chargées.

Toute lettre contenant des valeurs déclarées, adressée en France à un destinataire parti pour l'étranger, est renvoyée à l'expéditeur.

Les lettres contenant des valeurs déclarées ne sont pas portées à domicile, lorsqu'elles sont adressées à un destinataire résidant hors de la commune, siège du bureau; dans ce cas, le destinataire est invité à retirer la lettre au guichet.

§ 9. Les formalités exigées pour les lettres chargées sont applicables aux lettres contenant des valeurs déclarées, notamment en ce qui concerne le mode de fermeture prescrit par le § 2 ci-dessus.

La faculté donnée à l'expéditeur d'une lettre chargée, de demander qu'il lui soit envoyé avis de la remise de cette lettre au destinataire (§ 4), est également applicable aux lettres contenant des valeurs déclarées.

3. LETTRES ORDINAIRES MISES A LA BOITE.

§ 10. Il est expressément défendu de mettre à la boîte une lettre à destination de la France ou de l'étranger qui contiendrait des matières d'or ou d'argent, des bijoux ou autres effets précieux, des billets de banque, bons, coupons de dividendes ou d'intérêts payables au porteur.

En cas d'infraction, l'expéditeur est puni d'une amende de 50 à 500 francs.

FAITS DIVERS.

L'incendie du palais de Luxembourg est complètement éteint. Le poste des pompiers continue de veiller et les ouvriers sont occupés de débayer. On croit que le feu a été mis par un tuyau de carolifère. Il est question de faire une inspection générale de tous les monuments de Paris, afin de prévenir des accidents de cette nature.

Une décision prise par M. le président Anspach et M. l'avocat général Barbier, qui doit porter la parole dans l'affaire du détournement de l'enfant de M. Hua, fixe le procès pour l'audience du 12 novembre.

La jeune Léonie Chéreau a été transférée de la prison St-Lazare à la Conciergerie.

Une erreur judiciaire a été commise par la cour d'assises du Finistère. Elle est ainsi rapportée par la Gazette des Tribunaux :

« L'opinion publique est fort émue ici à propos d'une affaire qui vient de se découvrir. Voici de quoi il s'agit : — Deux individus du côté de Quimperlé avaient été condamnés pour vol, par la cour d'assises du Finistère, il y a quatre ans, aux travaux forcés; malgré leurs protestations d'innocence. Ils sont morts tous deux, l'un au bagne de Brest, l'autre à Cayenne. Les véritables auteurs du vol viennent d'être arrêtés, et ils auraient déclaré, paraît-il, que ceux qui ont été condamnés sont restés tout à fait étrangers au crime. L'affaire s'instruit et viendra à la session de janvier.

L'Abbeville publie les détails suivants sur le désastre qui vient de frapper l'établissement dit la Filature de la Bresle, à Gamaches :

« Le feu a pris entre trois et quatre heures du matin, mais il est impossible encore de déterminer la place où il a pris naissance. Quand on l'a aperçue, il remplissait déjà le principal corps de l'usine et roulait avec un sourd grondement dans ses vastes salles. Il fut impossible de l'attaquer, et l'on dut se borner à assister à ses ravages. La flamme sortait par toutes les issues, et chaque fois qu'un étage s'effondrait avec ses lourdes machines, elle s'élançait dans les airs à des hauteurs prodigieuses. C'était un spectacle grandiose et qui glaçait d'épouvante tous les spectateurs. En deux heures, le désastre était consommé.

« Nous ne connaissons pas encore exactement le chiffre de la perte. Nous l'avons entendu évaluer à deux millions. On a sauvé un bâtiment contenant 10,000 brochures. On espère aussi que la machine, en ce moment recouverte par les décombres, n'aura pas souffert. La veille, on avait expédié pour 25,000 fr. de marchandises. Tout le reste du magnifique établissement est consumé. Ce sinistre laisse sans travail environ 400 ouvriers.

Tout était assuré.

« Quoique le fameux Great-Eastern ne paraisse pas offrir une spéculation bien avantageuse, des Américains se sont mis en tête de lui donner un pendant sur une échelle moins vaste, il est vrai. On a proposé à la chambre de commerce de Philadelphie, la construction d'un navire à vapeur de 8,000 tonneaux, ayant 480 pieds anglais de long, 58 pieds de large, et un tirant d'eau de 14 pieds. Il porterait 2,500 passagers. Il serait émis 2,000 actions de 250 dollars chacune, ayant des coupons de 12 doll. 50, qui seraient remis en paiement de fret ou de passage. — La chambre a jugé ce projet digne d'être pris en considération.

— Nous lisons dans l'Union Malouine et Dinanaise :

« M. le vicomte Marie de Bothereil, ancien secrétaire d'ambassade, fils du comte de Bothereil, représentant de la noblesse de Bretagne aux Etats généraux, est mort à Dinan, au commencement de cette semaine, à l'âge de soixante-dix ans.

« Nommé secrétaire d'ambassade sous la Restauration, le vicomte de Bothereil ne remplit, à long temps ces fonctions; son activité naturelle le poussa vers les spéculations industrielles; il ouvrit bientôt à Paris une maison de banque pour l'escompte des rentes d'indemnité des émigrés non inscrites et gagna de fortes sommes.

« Plus tard, il attacha son nom à la célèbre entreprise des Omnibus restaurants, et fit circuler chaque jour dans la capitale douze voitures chargées de comestibles chauds, douze voitures chargées de comestibles froids, et vingt-quatre voitures chargées de vins de toutes espèces.

ver en se revoyant, bonheur qui détruit pour toujours ses propres espérances. Rentrée dans sa chambre solitaire, elle cherche à se remettre et supplie le ciel de lui donner le courage de cacher à l'œil de Borseele qu'il lui en coûte de favoriser ses amours avec une complète abnégation d'elle-même. Le soir, un banquet réunit autour de la princesse, comme quelques années auparavant, les grands de la cour et les guerriers qui viennent de rentrer dans leur patrie, et l'attitude plus fière de Borseele, l'ivresse qui brille dans ses regards, et le tendre embarras qui se révèle dans les manières de Jacqueline, apprennent à l'observatrice attentive que leurs cœurs se sont compris; les signes d'intelligence qu'ils se font à la dérobée, au milieu de la foule, lui prouvent qu'ils se sont expliqués sans détour sur leurs sentiments; toute sa pensée est une secrète prière pour le bonheur de ces deux êtres chéris.

XII

Quelques semaines suffisent pour changer la douce satisfaction qui naît de la conscience d'être aimée et un orgueilleux désir d'appartenir entièrement à son bien-aimé; Jacqueline songe avec un amer repentir à sa promesse précipitée et regrette de ne pas avoir écouté l'avis de sa fidèle Marguerite. Elle n'a pas cependant à s'accuser d'inconstance, car au moment même où elle a acheté la paix au prix de sa liberté, c'est l'amour, son amour pour Borseele qui a dicté sa conduite.

Le chant qui avait frappé son oreille dans le château qu'elle occupait en Angleterre, retentissait encore souvent et agréablement dans son intérieur, et éveillait dans son cœur aimant l'espoir que c'était à elle qu'il s'adressait. Mais

Borseele savait si bien voiler ses sentiments, son amitié pour Marguerite était si intime, l'inclination de cette aimable jeune fille pour lui était si évidente, que des doutes inquiétants s'élevaient dans le cœur de Jacqueline, et que le chagrin secret de la femme réveillait l'orgueil de la princesse. Eût-elle même été sûre du cœur de son préféré, l'abîme qui séparait la suzeraine de son vassal lui paraissait infranchissable, et la résolution qu'elle avait prise de vivre dans le célibat un sacrifice pur, offert à son amour. Mais en apprenant l'état du cœur qu'elle a gagné, elle comprend pour la première fois la toute-puissance de ses propres sentiments, et elle sent trop tard avec quelle facilité elle aurait sacrifié à son amour les préjugés et le jugement du vulgaire, et elle s'en veut de s'être ravi, par une soumission précipitée à la volonté de Philippe, la possibilité de partager avec son bien-aimé le trône dont il lui semble si digne.

Marguerite s'aperçoit bien du chagrin secret qui ronge le cœur de la princesse, et de la soif des joies domestiques qui dévore la poitrine de Borseele, et elle cherche avec zèle le moyen de concilier leurs désirs avec les devoirs qu'ils ont à remplir.

« Ce n'est pas votre trône qu'ambitionne votre fidèle ami, dit-elle à Jacqueline, un jour qu'elle la princesse lui a confié, à cœur ouvert, sa triste destinée. Si vous deveniez son épouse, si le voile du mystère couvrirait votre union, et que Borseele renonçât à jamais à toute prétention à la souveraineté, il me semble qu'alors vous auriez tenu parole à l'ambitieux Philippe, que vous seriez heureuse, et que vous feriez un heureux!

Jacqueline rejette d'abord le conseil de Mar-

guerite, reculant devant une violation de sa promesse; mais la voix de la passion ne parle que trop haut dans son propre cœur, et lui répète sans cesse le conseil de son amie, lui peint sous des couleurs de plus en plus séduisantes son union avec son bien-aimé, fait paraître excusable à ses yeux, et même digne d'éloges, la résolution qu'elle va prendre, et finit par dissiper entièrement son appréhension des dangers qui pourraient en surgir. Peu de mois après, Marguerite tresse dans les blonds cheveux de la princesse le myrte nuptial.

« O Marguerite! comment récompenser ta fidélité sans exemple, dit Jacqueline avec émotion en pressant cordialement la jeune fille sur son sein? Toi seule a levé tous les obstacles qui s'opposaient à notre amour, ta main chérie me conduit vers mon bien-aimé; comment t'en récompenser? le temps ne viendra-t-il pas bientôt que je pourrai, à mon tour, tresser pour toi la couronne nuptiale?

« Oui, la couronne nuptiale qui m'unira au ciel, répond Marguerite. Si votre amour vient à pouvoir se passer du voile du mystère, si vous parvenez à faire agréer votre choix à Philippe, alors ma mission sera accomplie, alors votre main me conduira dans les murs tranquilles où j'espère oublier le monde et ses angoisses.

« Oh! non, non, Marguerite! pour toi aussi luiront ici-bas des jours heureux! répond vivement Jacqueline.

Mais, sans lui laisser le temps de continuer, la jeune fille la saisit convulsivement par la main et la conduisit en silence à la chapelle, richement décorée, du palais, où Borseele la reçoit avec une muette émotion, et où le père Urbain prononce d'un ton solennel les paroles qui consacrent l'union des amants.

Trois cents maçons lui élevèrent comme par enchantement un magnifique hôtel et quinze cuisines, dont la principale mesurait 40 mètres de long sur 8 de large. Une machine à vapeur, de la force de seize chevaux, faisait bouillir les marmites.

« Tout Paris vint voir ce gigantesque établissement. Les vaudevillistes eux-mêmes s'occupèrent du vicomte de Bothereil, qui perdit dans ces cuisines plusieurs centaines de mille francs.

« Il se retira possédant encore 260,000 fr.; mais bientôt il eut la malencontreuse idée de se rejeter dans les affaires; espérant doubler sa fortune, il ouvrit un commerce de vins sur une très large échelle. Ce fut sans succès: il y perdit à peu près entièrement les débris de son ancienne opulence.

« Enfin, il y a environ deux ans, triste, plénant les illusions évanouies de sa jeunesse, ses ambitions déçues, le vicomte de Bothereil revint vers la Bretagne. Il se fixa dans la ville de St-Malo, où il vécut presque ignoré, s'occupant d'écrire un ouvrage en quatre volumes in-8°, intitulé: Les infirmités humaines, et qui devait paraître prochainement; c'est là que nous l'avons connu. Faible et malade depuis quelques semaines, il surveillait à Dinan l'impression de cette œuvre, quand la mort l'a surpris par une nuit sombre, dans un cabinet solitaire. On l'a trouvé le lendemain glacé, tombé de son lit sur le parquet de son appartement.

« Ainsi s'est terminée l'existence agitée de cet homme, dont la fiévreuse activité, mieux dirigée, l'eût fait arriver peut-être à d'éclatants succès.

« Huit ou dix personnes au plus assistaient aux obsèques du malheureux vicomte de Bothereil, dont les conceptions hardies, comme nous venons de le dire, avaient jadis ému tout Paris.

— Les journaux anglais contiennent de nombreux détails sur le naufrage du Royal-Charter, dont nous avons annoncé la perte. Nous en détachons les passages suivants :

« Le Royal-Charter avait à bord une grande quantité de valeurs; plusieurs des survivants, qui faisaient partie de l'équipage, l'estiment de 500,000 (12 millions 500,000 francs) à 800,000 livres (20 millions de francs). Un des salons réservés aux passagers contenait seul, en or, 10,000 livres (250,000 francs). La cargaison du navire n'était pas considérable; elle se composait principalement de laine et de cuirs.

« De Port-Philipp-Heads jusqu'en vue des côtes irlandaises, la traversée s'était effectuée dans les conditions les plus favorables. Après avoir passé Queenstown, le vent sauta subitement au nord-nord-ouest. Mardi dans la nuit, une bourrasque se déclina avec une grande violence et s'accrut jusqu'au lendemain matin, où elle se transforma en une affreuse tempête.

« A la hauteur de Point-Lynas, — il était alors six heures de l'après-midi, — des fusées volantes furent lancées pendant plusieurs heures, dans l'espoir d'obtenir un pilote, mais aucun n'apparut. Le capitaine Taylor, trouvant que son navire allait à la dérive et se rapprochait graduellement de la côte, mouilla les deux ancres, mais tels étaient la véhémence du vent et l'état de la mer, que les chaînes se rompirent. Le capitaine employa alors toute la puissance des machines du steamer pour s'éloigner de ces parages funestes, mais ce fut en vain; tous les efforts furent impuissants à éviter la terrible catastrophe. Le navire toucha sur des rochers par cinq brasses d'eau.

« Avant ce moment, à trois heures de l'après-midi environ, les passagers étaient en proie aux plus cruels anxiétés; la terreur s'était emparée de toutes les femmes. Les mâts avaient été coupés, mais malgré cette mesure in extremis le

XIII

Dans la sécurité de la possession, toute inquiétude disparaît pour le nouveau couple. Cependant Marguerite conçoit bientôt de sombres pressentiments; partout elle croit découvrir les regards scrutateurs et rusés des gens de la princesse. Des figures inconnues et suspectes circulent dans les cours du château, et un jour même elle croit reconnaître Aléide dans une femme voilée qui, à la faveur de la brume, s'entretient avec le valet de chambre de Jacqueline. Elle redouble donc de vigilance pour cacher le secret des heureux époux, et prie le ciel de lui donner la force de détourner de ces têtes chéries tout orage qui viendrait à les menacer.

Cependant Philippe de Bourgogne ayant annoncé à sa jolie cousine qu'il va venir lui rendre visite, le cœur de Marguerite respire plus librement. Elle se croit alors assurée qu'il ignore le mariage de Jacqueline, et qu'il n'y a rien d'hostile à redouter de sa part.

Jacqueline partage la douce confiance de Marguerite, et lui promet bien d'éviter toute entrevue secrète avec son époux durant le séjour de Philippe à La Haye, afin de n'éveiller en aucune manière les soupçons de son cousin.

Mais la visite de Philippe dure déjà depuis plusieurs semaines et il n'est encore nullement question de son départ. La contrainte que sa présence impose aux amants leur devient par trop insupportable, et ils éprouvent le désir de plus en plus ardent de pouvoir s'en dédommager par une heure de tête-à-tête. En vain la fidèle Marguerite veut-elle les en détourner. Vers l'heure de minuit, quand les hôtes du château sont plongés dans les douceurs du sommeil, Borseele court à la chambre de son épouse. (La suite au prochain numéro).